



**AVIS D'APPEL D'OFFRES DSV CBI N°16/2019  
LOCATION D'UN LOCAL SIS A LA GARE  
DE Jendouba**

La SNCFT se propose de lancer un appel d'offres pour la location d'un local sis à la gare de Jendouba et ce conformément aux dispositions du cahier des charges.

superficie	activité
67 m2	Acceptée par la SNCFT et nom pratiquée dans la gare

Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres sont tenus de retirer le cahier de charges auprès de la Direction Financière, contre le paiement d'un montant de dix dinars (10,000D) à la caisse centrale de la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens sise à la gare de Tunis Ville. L'offre doit parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste ou remis directement à la SNCFT. Le cachet du bureau d'ordre central de la SNCFT fait foi .

Le pli fermé doit être adressé à l'adresse suivante :

**Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens ; Gare de Tunis Ville  
Bureau d'Ordre Central 2<sup>ème</sup> étage, Place Barcelone 1001 Tunis.**

Et porter la mention suivante : « **ne pas ouvrir- Appel d'offres n° 16/2019 pour la location d'un local commercial sis à la gare de Jendouba** »

**Cette enveloppe doit contenir :**

- 1- Le cahier des charges dûment signé et paraphé page par page avec signature légalisée à la dernière page.
- 2- Le cautionnement provisoire par un reçu d'espèce de 100dt par local (Cent dinars) versée en espèce à la caisse centrale de la SNCFT sise à la Gare de Tunis-Ville. **Toute offre parvenue sans le cautionnement provisoire est rejetée**
- 3- La soumission dûment signée et légalisée.
- 4- Bulletin N°3 valable au moins (03) mois .
- 5- Une attestation concernant l'expérience dans l'activité commerciale proposée.
- 6- Une attestation, fiscale dûment valide à la date de l'ouverture des offres
- 7- Une Copie du registre de commerce pour les personnes morales
  
- 8- une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques

**L'offre doit parvenir au plus tard le 22/03/2019 à 10h 00**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de (60) soixante jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

La SNCFT peut prolonger le délai de validité de l'offre et de la caution provisoire autant qu'il sera nécessaire.

Pour de plus amples renseignements concernant le local objet de l'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent contacter directement pendant les heures de travail et à partir de la date de la parution de l'appel d'offres dans les journaux jusqu'à la date limite de la réception des offres, la Direction de la direction spécialisée en valorisation et commercialisation des Biens Immobiliers, 2<sup>ème</sup> étage, Gare de Tunis, téléphone n° 71 254482. , et pour la visite du local (contacter le chef de Gare de Jendouba).

Toute offre non conforme à ces dispositions ; adressée par fax, ou parvenue après les délais ne sera pas examinée quel que soit le motif du retard est rejetée.